



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 102794

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la décision de Radio France de réduire les budgets consacrés au travail des rédactions de ses radios et antennes locales. Ces diminutions, applicables au 1er janvier 2007, représenteraient jusqu'à 25 % des crédits consacrés aux piges et aux contrats à durée déterminée ; ce qui, à l'échelle d'une radio, comme par exemple France Bleu Nord, entraînerait la suppression pure et simple de quelque 300 reportages par an. Ainsi que le dénoncent journalistes et représentants syndicaux élus, cela conduirait « pour la première fois depuis des années, à réduire le volume d'information sur l'antenne ». Et, par conséquent, cela pose beaucoup de questions, ne serait-ce qu'en référence aux échéances de politique nationale du printemps prochain, mais aussi bien évidemment à l'ensemble des enjeux de vie sociale, économique, culturelle et démocratique quotidiennement en débat dans notre pays. Tenant compte de ces difficultés, il lui demande quels prolongements il entend apporter, auprès de la direction générale de Radio France, pour écarter le risque d'une dégradation des conditions de travail des professionnels de l'information, des auditeurs de France Inter, France Info et réseau France Bleu, concernés.

## Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues pour 2007 et 5 pour 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits précaires au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102794

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 août 2006, page 8963

**Réponse publiée le** : 10 octobre 2006, page 10590